



Conflit avec médecine du travail

Par **Schera**, le **12/03/2019** à **18:23**

Suite à un rdv de reprise du travail, alors que je suis sous statut travailleur handicapé et travaille avec une restriction médicale. Je demande au médecin du travail de modifier un terme sur ma restriction pour faciliter la mise en place de mes horaires en interne en présentant un certificat médical . La médecine. Du travail refuse mon document et refuse tte modification, alors je abrégé l entretien et m en vais. Qq jours plus tard je suis convoquer AR ma direction pour une mesure disciplinaire pour le motif suivant.. J aurai menace cette dernière, alors que c est faux.. Comment procéder.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **12/03/2019** à **19:24**

Bonjour,

Le Médecin du Travail est libre dans la rédaction de ses avis et si vous entendez le contester, il convient de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé dans les 15 jours...

Vous pouvez vous faire assister lors de l'entretien préalable à sanction par un autre Membre du Personnel, de préférence un Représentant du Personnel...